

**COMMUNE DE  
MOURIES**

13 890

Elaboration du PLU

**Enquête publique**  
qui s'est déroulée du  
12 novembre au 13 décembre 2019

**Conclusion du rapport d'enquête PLU  
du commissaire enquêteur : Fabienne  
CARRIAS**

# Sommaire

<b>1. CONCLUSIONS DU RAPPORT D'ENQUETE .....</b>	<b>3</b>
1.1. RAPPEL SUCCINCT DU CONTEXTE .....	3
1.2. DEROULEMENT DE L'ENQUETE .....	3
1.3. SYNTHESE DES AVIS DU PUBLIC .....	3
1.4. CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR .....	3
1.4.1. <i>Concernant le dossier</i> .....	3
1.4.2. <i>Concernant la communication sur le présent projet</i> .....	3
1.5. SUGGESTIONS COMPLEMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR .....	4
1.5.1. <i>Concernant le dossier</i> .....	4
1.5.2. <i>Concernant le projet</i> .....	4

# 1. CONCLUSIONS DU RAPPORT D'ENQUETE

## 1.1. RAPPEL SUCCINCT DU CONTEXTE

L'enquête porte sur une

« L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et le projet de zonage d'assainissement de la commune de Mouriès »

La mairie de Mouriès a pris un arrêté n°2016-1772, en date du 18 octobre 2019, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique.

Le Tribunal administratif a pris décision de nommer Fabienne CARRIAS en tant que commissaire enquêteur pour ce projet, le 07 octobre 2019.

L'enquête publique s'est déroulée du 12 novembre au 13 décembre 2019. Le périmètre de l'enquête concerne la commune de Mouriès.

Le commissaire enquêteur a assuré cinq permanences, à la Mairie de Mouriès.

## 1.2. DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Le public s'est mobilisé car opposé à certaines propositions du PLU.

A la clôture de l'enquête, le registre d'enquête a reçu un total de 36 observations (31 requêtes par courriers et mails, 5 sur le registre).

## 1.3. SYNTHESE DES AVIS DU PUBLIC

Il y a eu peu d'observation notifiée sur le registre.

Des échanges, que le commissaire enquêteur a eus avec les personnes qui sont venues, il ressort que quelques oppositions marquées et des demandes d'amélioration.

## 1.4. CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

A l'issue de l'enquête publique, après avoir :

- Etudié le dossier d'enquête et visité quelques endroits de la commune où il y avait des oppositions marquées,
- Pris connaissance des explications et arguments de la commune de Mouriès
- Reçu le public lors des permanences, et analysé leurs observations

Le commissaire enquêteur a rédigé un rapport d'enquête, complété avec des annexes.

Et dans un document séparé, le commissaire enquêteur Fabienne CARRIAS émet les conclusions suivantes :

### 1.4.1. Concernant le dossier

De notre point de vue, les pièces du dossier PLU sont claires et paraissent exhaustives.

### 1.4.2. Concernant la communication sur le présent projet

Malgré quelques récriminations de personnes, la communication autour du projet a été bien réalisée.

Nous félicitons la commune pour l'accessibilité donnée à l'information.

## 1.5. SUGGESTIONS COMPLEMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

### 1.5.1. Concernant le dossier

Nous savons que les riverains lisent rarement l'ensemble des pièces soumises à une enquête publique. Nous aurions apprécié que le « Résumé non technique » soit un document indépendant. En effet, nous considérons que c'est un bon complément « environnement » à la « Note de présentation à l'usage du public », et que ce dernier aurait peut-être lu.

Nous regrettons que pour certains indicateurs, il n'y ait pas de valeur de référence (T0) ou bien que celle-ci n'est pas été indiqué afin de pouvoir réellement constater les évolutions.

Sur le plan des indicateurs, nous rejoignons les remarques émises par le Préfet.

Compte tenu des conclusions qui précèdent, le commissaire enquêteur émet concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et le projet de zonages d'assainissement de la commune de Mouriès, sur la commune de Mouriès, un :

### **AVIS FAVORABLE**

pour l'ensemble du projet présenté

Avis formulé sans réserve mais avec quelques recommandations

Recommandation 01 : En matière d'agriculture

- Initier un dialogue et une réflexion globale entre parties prenantes afin de maintenir une agriculture dynamique et des préserver les espaces agricoles et naturels à long terme : maintien des dessertes agricoles vs chemin de randonnées, soutien à l'agritourisme, diversification des production agricoles, soutien à la transition des anciens vers les jeunes agriculteurs et éleveurs, etc.

Recommandation 02 : Assainissement EU

- Se doter d'objectifs précis et d'une planification claire afin que les installations d'assainissement non collectif deviennent conformes au plus tôt

Recommandation 03 : Déplacements

- Déplacement doux : Créer un schéma de circulation piétonne et cycliste, et d'un planning de réalisation
- Déplacements intercommunaux : Travailler AMPM<sup>1</sup> et la CCVBA<sup>2</sup> concernant leur PDU respectif, afin d'améliorer la réponse en matière de transport en commun et rendre celui-ci attractif (temps, coût)

Recommandation 04 : Concernant le tissu économique local

- Revoir certains secteurs où sont implantés des activités économiques et qui se retrouve avec le PLU en zone N, paralysant ainsi leur développement potentiel : Centre médical, Hôtel TERRICAE, etc.

---

<sup>1</sup> AMPM Aix-Marseille Provence Métropole

<sup>2</sup> CCVBA : Communautés de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles